

Divorce franco/americain

Par chaletaine, le 23/09/2021 à 11:46

Mon fils a épousé à New York une américaine, ils vivaient tous deux en France, le mariage avait été reconnu en France. Ils ont divorcé à l'amiable en France, il y a un an.

Comment doit-il faire pour que ce divorce soit reconnu à New York?

Ne pouvant aller à NYC, doit-il prendre un avocat international spécialisé dans les divorces à l'étranger ?

Par youris, le 23/09/2021 à 13:20

bonjour,

légavox est un site essentiellement de droit français, donc par principe pas compétent pour le droit américain qui varie selon chaque état.

en principe les avocats des ex-époux doivent demander la transcription du divorce sur l'état civil américain concerné.

salutations

Par Laurent13555, le 11/05/2023 à 16:42

Bonjour, je suis dans la même situation. Avez-vous trouvé une réponse ?